

L'intelligence économique : comment donner de la valeur concurrentielle à l'information, Bruno Martinet, Yves-Michel Marti, 2^e éd. – Paris : Éditions d'organisation, 2001. – 248 p. – ISBN 2-7081-2511-7 : 30,49 € : 200 FRF

Marie-France Blanquet

DANS **DOCUMENTALISTE-SCIENCES DE L'INFORMATION 2001/3 Vol. 38** , PAGES IX À IX
ÉDITIONS **A.D.B.S.**

ISSN 0012-4508

DOI 10.3917/docsi.383.0226i

Date de mise en ligne : 01/02/2009

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2001-3-page-IX?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour A.D.B.S..

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

NOTES DE LECTURE

Science et techniques de l'information : genèse et évolution

Nicolae Dragulanescu

Bucarest : Éditions AGIR, 1999. – 271 p. – (Série Repères historiques). – ISBN 973-99296-4-8 : 30,49 € : 200 FRF
Diff. en France par l'ADBS

Une utile synthèse sur la science de l'information

APPUYE SUR DE NOMBREUSES CITATIONS qui témoignent d'une connaissance approfondie du sujet, Nicolae Dragulanescu, docteur-ingénieur en électronique, docteur en lettres et sciences (Université Paris-X), maître de conférences à l'Université polytechnique de Bucarest, et parfait francophone, nous offre ici une vaste synthèse de la genèse et de la constitution de la science de l'information en tant que « science à part entière » (p. 94). Ce tableau est complété par deux études de terrain, l'une sur la France (p. 146-164), l'autre sur la Roumanie (p. 165-218).

Le premier chapitre est consacré à définir l'objet étudié, à savoir l'information : « connaissance élémentaire susceptible d'être transmise, stockée et conservée grâce à un support et un code d'identification » (p. 13). Caractéristiques, mesures et supports en sont rapidement évoqués et seront développés ultérieurement.

Étudiant ensuite les phénomènes qui sont à l'origine de cette nouvelle science (chapitre 2, « Genèse de la science de l'information »), l'auteur en décrit les précurseurs : bibliothéconomie et archivistique, muséologie (ou muséologie), documentation jusqu'aux cartes perforées du Filmorex (1951), et même journalisme auquel il consacre six lignes assez contestables (p. 27). C'est dans leurs mutations, conceptuelles, sociales et techniques, et dans leur ouverture à de nouvelles disciplines (informatique, linguistique, électronique entre autres) et à des thèmes de recherche originaux (cf. tableau p. 31) que s'enracine une nouvelle conception de l'information en tant que processus et une autre approche conceptuelle, résolument pluridisciplinaire, du phénomène. Institutionnalisée, étudiée, enseignée, répandue grâce à des revues et des associations, elle a su acquérir son propre statut social et scientifique.

L'auteur pénètre alors plus précisément dans l'étude des processus de construction, de communication et d'usage de l'information, en reprenant des modèles (schémas classiques de Shannon, Laswell, Wiener) ou des méthodes (analyse de la qualité, études des besoins entre autres) bien connus des professionnels mais dont la lecture devrait enrichir étudiants ou débutants (p. 39-50). Pour dresser un profil épistémologique de la science de l'information, Nicolae Dragulanescu s'efforce d'en décrire les concepts - qu'il différencie en concepts scientifiques et concepts techniques. Il y a là une ambiguïté gênante : un document est-il vraiment un « concept technique » (p. 51) ou plutôt un « objet » technique ? Et la description de contenu ou le langage documentaire ne sont-ils que des « concepts techniques » (p. 53) ? On sera davantage d'accord avec la présentation des méthodes, des lois et des modèles propres à la science de l'information. Enfin, après avoir souligné l'importance des recherches en histoire des sciences et présenté une thématique des « histoires sectorielles » de l'information, l'auteur conclut par l'esquisse de ce que devrait être dans l'avenir « une vraie histoire de la constitution des savoirs scientifiques et techniques », dont il expose les principaux éléments (p. 67).

Des techniques traditionnelles aux nouvelles

Le chapitre 4, « Histoire des techniques d'information », retrace l'évolution des techniques traditionnelles jusqu'aux techniques non conventionnelles, largement analysées. Introduite par une intéressante description des origines du langage humain, puis de l'apparition de l'écriture, l'histoire du document et des techniques d'impression est complétée par celle des techniques documentaires classiques, telles que les pourrait présenter un manuel. Quant aux techniques non conventionnelles, elles sont analysées sous l'angle des concepts fondamentaux de l'informatique et de l'électronique d'une part, de leurs applications d'autre part : PAO, EAO, TAO, courrier électronique, télérevues, etc. Il est assez étonnant que, dans ce contexte, l'Internet ne soit traité qu'en quelques lignes techniques (p. 125 et 141) ! Si l'essentiel est dit, l'impact social en est totalement passé sous silence.

Le court chapitre consacré à la France est résolument historique : l'histoire de la documentation qui en constitue l'essentiel est replacée dans l'histoire globale du support et de la transmission de l'information, du papyrus utilisé en Gaule jusqu'aux dernières possibilités de composition et d'illustration. Une seconde partie (p. 151 à 164) retrace la

genèse de la documentation à partir des travaux de Paul Otlet et d'Henry Lafontaine, son implantation progressive en France et l'évolution de la politique nationale, du rapport Weinberg (1963) au rapport Mayer (1990).

Une passionnante ouverture sur la Roumanie

C'est une véritable ouverture à l'histoire du peuple roumain que nous offre le dernier chapitre du livre de Nicolae Dragulanescu : sa langue, ses caractéristiques (latinité et francophilie), sa religion (en forte majorité orthodoxe), et le rôle écrasant de l'Église dans la production d'ouvrages imprimés (p. 174). La richesse de la production manuscrite, puis imprimée, à partir du début du XVI^e siècle, l'ancienneté des bibliothèques créées dès l'apparition des livres, manuscrits ou imprimés, leur diversité, la constitution des centres d'archives et de musées témoignent de la vitalité culturelle du pays. Cette introduction est nécessaire pour situer les « premières actions visant à promouvoir en Roumanie les concepts, les méthodes, les principes et les techniques de la documentation » (p. 198). Concrétisée par la création de centres spécialisés, puis (en 1990) par la création du Système national d'information et de documentation (SNID) et d'une association professionnelle nationale similaire à l'ADBS, l'activité documentaire se complète d'une profusion de recherches et d'études dont les principaux thèmes sont analysés dans ce chapitre.

Enfin, une vigoureuse conclusion reprend, en cinquante-sept points, les propriétés de la science de l'information et son influence sur la société actuelle.

Quatre annexes chronologiques présentent les faits marquants de l'histoire de l'information, trois autres les principaux organismes du domaine. Leur font suite quatre textes stimulants de Dimitri Dragulanescu, père de l'auteur, et incontesté précurseur et promoteur de la documentation scientifique en Roumanie.

Une imposante bibliographie internationale et la liste des principales revues spécialisées complètent l'ouvrage.

D'une utilité incontestable – même si la lecture n'en est pas toujours aisée du fait du procédé de montage de textes (essentiellement dans les deux premiers chapitres) –, cet ouvrage sera un guide efficace pour appréhender l'étude de la science de l'information et de son évolution.

Claire Guinchat

Y a-t-il (vraiment) des technologies de l'information ?

Yves Jeanneret

Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2000. – 134 p. – (Savoirs mieux ; 10). – ISBN 2-85939-632-2 : 12,96 € : 85 FRF

Du papyrus à l'hypertexte : essai sur les mutations du texte et de la lecture

Christian Vandendorpe

Paris : La Découverte, 1999. – 271 p. – (Cahiers libres). – ISBN 2-7071-3135-0 : 20,58 € : 135 FRF

Deux approches opposées des apports des NTI

BIEN QUE TRES DIFFERENTS DANS LEUR CONCEPTION, leur développement et leur conclusion, ces deux ouvrages se rejoignent sur un même terrain : les technologies de l'information que certains qualifient encore de « nouvelles ». Ces dernières leur servent de base pour se disjoindre dans les partis pris suggérés par leurs titres : l'interrogation de l'un portant sur le « vraiment » laisse supposer que leur auteur en doute ; l'affirmation de l'autre incluant le terme de « mutation » indique sa position sur sa foi dans les technologies de l'information.

Yves Jeanneret, professeur de sciences de l'information et de la communication à l'université Paris-IV, s'interroge précisément sur cette révolution ou mutation, affirmée par beaucoup, qui annonce « la fin de... » (la fin du livre, celle du papier, etc.). « *Ce défilé de prédictions hétéroclites, écrit-il, se laisse résumer en un paradoxe unique. Notre époque a acquis la certitude que quelque chose d'essentiel se déplace dans les moyens matériels de diffusion des connaissances. Mais elle ne sait pas du tout quoi. Plus exactement [...] on peut affirmer dans les médias et dans l'édition à peu près n'importe quoi sur les "nouvelles technologies de l'information et de la communication" dès lors qu'on théâtralise suffisamment l'événement pour pouvoir l'associer à n'importe quel épisode spectaculaire, faisant stéréotype dans l'histoire des techniques d'enregistrement et de diffusion* ». Le livre de Christian Vandendorpe, enseignant au département de lettres françaises de l'université d'Ottawa, illustre parfaitement ces propos. C'est pourquoi nous avons choisi d'unir ces deux ouvrages dans une même analyse critique.

Yves Jeanneret construit son document de façon

traditionnelle. On y trouve introduction, chapitres et conclusion. Christian Vandendorpe le construit comme un hypertexte, série de trente-cinq pages-écrans (comptant chacune quelques pages-papiers) à lire dans l'ordre ou dans le désordre. « *Je clique, donc je lis* » résume bien l'étude comparative menée par cet auteur entre la lecture linéaire des textes imprimés et la lecture « cassée » des hypertextes sur écran.

Yves Jeanneret a une démarche très cartésienne pour dire à ses lecteurs : faisons table rase des stéréotypes attachés aux technologies de l'information. Il introduit ainsi une sorte de « *cogito, ergo sum* » destiné à développer une attitude critique et créative quant à l'appropriation des nouveaux médias de la culture. Pour ce faire, il découpe son travail en quatre parties aux intitulés parfois peu explicites. Ainsi, le premier chapitre « Quatre lectures d'un texte fondateur » ne prend sens que par une lecture attentive, impossible à résumer, du dialogue entre Theuth et Thamous, extrait du *Phèdre* de Platon. Cette lecture sert de fil directeur pour comprendre les trois autres chapitres qui poursuivent tous le même objectif : mettre de la distance entre les affirmations claironnées sur les nouvelles technologies de l'information et soi-même, chercheur lancé à la découverte des « savoirs mieux », titre de la collection dans laquelle est publié ce texte.

Une incitation à la réflexion et au débat

Ce recul, Christian Vandendorpe ne l'a pas, qui part de l'acquis indiscutable des apports des nouvelles technologies sur la place et l'avenir de l'écrit dans notre civilisation et sur les mutations irréversibles et pleines de promesses qu'entraînent ces technologies. Son étude, en ce sens, offre un intérêt certain, même si elle manque un peu d'originalité en reprenant de nombreuses idées répercutées souvent dans les médias. « Le CD-ROM : un nouveau papyrus ? », titre d'une de ces pages-écrans, en offre un exemple.

Malgré leurs nombreuses différences, ces deux ouvrages ont enfin un autre point commun que celui annoncé au début de cette analyse. Ils sortent du champ des préoccupations classiques et pratiques du professionnel de l'information. Cependant, les deux sont une invitation à la réflexion et à la discussion. Et de ce point de vue, ils deviennent importants pour le documentaliste qui, trop souvent absorbé par le terrain, n'a pas le temps de voir le jour ou la nuit.

Marie-France Blanquet

La communication scientifique à l'épreuve de l'Internet : l'émergence d'un nouveau modèle

Josette F. de la Vega, préface de Édouard Brézin, avant-propos de Jean-Michel Salaün

Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, 2000. – 253 p. – (Référence). – ISBN 2-910227-29-4 : 27,44 € : 180 FRF

Communication scientifique et réseaux électroniques

CET OUVRAGE DE JOSETTE DE LA VEGA inaugure la collection « Référence » des Presses de l'ENSSIB, dont l'objectif est de valoriser les thèses et travaux de recherche menés en sciences de l'information et histoire du livre. Sous un abord – titre et couverture – peu encourageant, voici un livre tout à fait passionnant dont la lecture, agréable, éclairera tous ceux qu'intéressent l'histoire de la communication scientifique et l'évolution induite par l'usage des réseaux électroniques.

Au préambule, qui montre comment l'évolution des médias se caractérise par la recherche de moyens de communication toujours plus rapides dans un espace toujours plus large et comment les scientifiques se sont approprié ces moyens, répond le prologue consacré à « L'échange scientifique, une tradition séculaire » : l'auteure y développe l'histoire du père Marin Mersenne qui organisa pour la première fois, au XVII^e siècle, les échanges de lettres entre savants, et évoque la naissance et le fonctionnement du *Journal des Savants*, premier périodique scientifique. Au passage, nous apprenons de quelles stratégies éditoriales usa Leibniz pour publier dans un journal savant sa solution au problème de la chaînette et faire reconnaître ainsi la valeur de son calcul infinitésimal, afin de pouvoir postuler à la chaire de mathématiques de Padoue : entre 1691 et 1692, il publia des textes semblables dans trois revues, en Italie, en Allemagne et en France, avec, dans chacune, une introduction adaptée qui flattait les susceptibilités nationales des lecteurs en situant sa découverte dans la continuité des traditions locales. À l'heure de l'Europe, comment peut-on encore douter d'avoir beaucoup à tirer des leçons du passé ?

Pour évaluer le rôle et l'impact d'Internet et des technologies numériques sur la communication scientifique, J. de la Vega a choisi la physique théorique, discipline pionnière pour la constitution des réseaux électroniques. À partir d'une « connaissance de nature ethnographique acquise en laboratoire sur

une longue période, (...) complétée et actualisée par une quarantaine d'entretiens semi-directifs », l'auteure nous propose une « lecture globale du système de communication » des laboratoires et des chercheurs. Cette méthode permet de situer le contexte particulier de cette communauté, caractérisé par une conscience aiguë d'une part de la compétitivité, d'autre part de l'obsolescence rapide des résultats de la recherche, mais aussi par une grande maîtrise des ressources informationnelles et technologiques. Sa culture commune de l'échange a débouché sur une communication à but scientifique originale, intense et foisonnante, à la fois très normée et contrainte, démocratique, aux supports multiples et diversifiés, remarquable par son caractère rationalisé et extrêmement novateur.

L'auteure montre comment, pour mener à bien sa production scientifique, le chercheur a besoin de passer continuellement dans trois espaces d'interactions différenciés : celui de l'équipe définie dans le laboratoire par le partage d'une problématique commune ; celui du « collègue invisible », réseau de relations que le chercheur entretient avec d'autres chercheurs à l'extérieur du laboratoire en France et à l'étranger ; et enfin celui du fonds documentaire collectif, regroupant un ensemble d'outils donnant accès à des informations publiques.

Bouleversement du système éditorial traditionnel

Analysant en particulier le processus de la publication, dans des périodiques scientifiques de référence, dûment contrôlés par les chercheurs faisant autorité et validant de ce fait les résultats et la paternité de leur auteur, J. de la Vega expose comment la création d'archives de pré-publications électroniques à Los Alamos est en train de bouleverser complètement ce système des publications scientifiques, et quelles sont les conséquences de ce phénomène sur les pratiques de la communauté des physiciens théoriciens.

Édouard Brézin, dans la préface, signale même que, de plus en plus, les chercheurs préfèrent fournir en référence d'un article, même ancien, son adresse de l'archivage électronique plutôt que sa référence dans la revue qui, pourtant, continue à faire autorité. L'analyse, au chapitre 4, de la communication électronique conduit l'auteur à s'interroger, avec P. Ginsparg, sur le rôle effectif des revues traditionnelles et à remettre en cause une partie de leurs exigences et de leur monopole, en particulier du point de vue juridique¹ et économique. J. de la Vega conclut à « l'inéluctable transition vers la communication électronique », une fois que les journaux électroniques seront eux-mêmes légitimés par la communauté des physiciens théoriciens.

Chemin faisant, l'auteure s'interroge sur les effets que cette évolution vers le « self media » (édition

par le chercheur lui-même, gestion des *pre-prints* sur sa propre machine, etc.) aura sur les métiers actuels d'accompagnement de la recherche dans les laboratoires et les bibliothèques. Elle évoque une « dynamique de désintermédiation » et indique notamment que le classement et l'indexation des publications sont déjà réalisés par les auteurs en physique, en mathématiques ou en informatique. Dans l'avant-propos, Jean-Michel Salaün doute que ce soit faisable en sciences humaines et sociales. Le débat n'est pas neuf, mais il est enrichi par ce témoignage.

Il est inutile d'insister ici sur les qualités scientifiques de cette étude : E. Brézin et J.-M. Salaün le font avec autorité. Sans oublier de mentionner la bibliographie (90 références, dont une moitié environ d'origine anglo-saxonne), il faut signaler que ce petit livre (254 p.) ne présente pas les défauts que l'on reproche habituellement aux travaux universitaires. Il va à l'essentiel et offre à la fois beaucoup d'informations factuelles et des analyses approfondies, dans un style rapide et une mise en page aérée, balisée par des intertitres nombreux.

Il intéressera évidemment les universitaires – appartenant à l'InfoCom comme aux autres disciplines, car toutes sont concernées par cette analyse d'une évolution plus ou moins rapide selon les domaines, mais inéluctable. Il intéressera aussi tous les professionnels et ceux qui réfléchissent à l'avenir des métiers de l'information spécialisée.

Anne-Marie Guimier-Sorbets

1 On peut désormais actualiser les références données dans l'ouvrage grâce à la lettre d'information *Actualités du droit de l'information* (ADBS), n° 15, juin 2001, p. 1-2.

CIFED'2000 : Colloque international francophone sur l'écrit et le document

Publié sous la direction de Hubert Emptoz et Nicole Vincent

Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes, 2000. – X-484 p. – (Coll. des sciences appliquées de l'INSA de Lyon). – ISBN 2-88074-460-1 : 70,43 € : 103 CHF : 462 FRF

Les nouvelles formes de l'écrit et du document

LA MANIFESTATION CIFED'2000, qui s'est tenue à Lyon du 4 au 6 juillet 2000, fait suite à une série de colloques nationaux sur l'écrit et le document organisés à l'initiative du Groupe de recherche en communication écrite (GRCE). Elle rassemblait chercheurs, universitaires, industriels, documentalistes, bibliothécaires...

Les thèmes traités dans les quarante-cinq communications rassemblées dans ces actes sont très divers : traitement, analyse et reconnaissance d'images de documents ; numérisation de documents ; indexation et numérisation ; modes de production, de segmentation et de reconnaissance de l'écrit ; vérification des signatures manuscrites ; document papier et multimédia. Tous ces thèmes sont illustrés par de nombreux exemples ou expériences en cours dans les laboratoires de recherche. Choisis parmi ceux-ci, voici quelques exemples significatifs qui montrent l'intégration de plus en plus grande de techniques ou de recherches autrefois séparées.

Un système de gestion de documents multimédias (SGDM), système permettant d'interroger un corpus de documents multimédias, repose sur une architecture complexe qui intègre différentes problématiques : l'indexation, la segmentation ; l'annotation et la génération de métadonnées ; et enfin l'interrogation multimédia. Ce système est l'héritier de systèmes que connaissent bien les documentalistes, les SGBD (systèmes de gestion de bases de données) et les SRI (systèmes de recherche d'information). De nombreuses compétences sont donc nécessaires à l'élaboration d'un niveau supérieur à ceux déjà existants.

Une des questions essentielles que pose la numérisation de documents (écrits, images, sons) est celle de la survie de l'information. Dans un siècle ou plus, pourra-t-on encore les consulter ? Il n'y a pas de réponse précise à ce sujet, mais un certain nombre de recherches sont menées actuellement. Le centre de recherche de la société IBM, situé en Californie, étudie cette question et fait plusieurs propositions

en ce sens : une approche générale utilisant un modèle de description logique et permanent des données pourrait être conçu en s'appuyant sur une machine virtuelle universelle. Un archivage à long terme doit distinguer l'archivage des données et celui des programmes informatiques. Les métadonnées, qui contiennent une description textuelle de ce que les données représentent et de leur organisation, s'appuieraient sur un programme général, celui-ci pouvant lire et décoder les données en accord avec ces métadonnées. Pour les programmes informatiques, la démarche consiste à sauvegarder le programme original, accompagné d'un programme spécifique chargé d'interpréter et d'émuler chacune des instructions de la machine originale.

France Télécom développe, avec le projet NATALI (Numérisation et analyse pour le traitement automatique et la lecture de l'itinéraire), une technique originale de reconnaissance de formes dites formes multi-orientées et multi-échelles. Cette technique a pour but l'interprétation de plans techniques décrivant l'itinéraire des câbles téléphoniques et des diverses infrastructures sur le territoire français.

Outre les métadonnées ou les plans techniques, le document multimédia intègre également les cartes, les plans de villes, les documents publicitaires, les pages web, etc. Des recherches portent sur la manière d'extraire l'information contenue dans ces documents. Des méthodes sont proposées : extraction de textes courts (un nom de ville) ; vectorisation des éléments d'une carte en vue de distinguer les régions de végétation (dans le cadre de l'Institut géographique national, IGN) ; étiquetage linguistique afin de reconnaître la structure des articles des tables des matières ; reconnaissance automatique de formulaires « papier ».

Le traitement des documents multilingues

Quelle méthode utiliser pour la reconnaissance de textes issus de documents multilingues, imprimés ou manuscrits, contenant à la fois du latin et de l'arabe ? Le Laboratoire Perception, Système, Information (PSI) de l'Université de Rouen et le Groupe de recherche sur les machines intelligentes (REGIM) de l'Université de Sfax en Tunisie proposent trois niveaux d'analyse des textes manuscrits : au niveau d'une masse connexe, d'une ligne ou d'un bloc de texte. Ces trois niveaux sont mis en interaction par un module d'analyse de documents. Quatre cents documents latins et arabes ont été étudiés et les résultats présentés lors de la conférence montrent que malgré des confusions possibles dues à l'aspect cursif des caractères dans ces deux langues, le module différencie les langues avec un taux de discrimination de 89 %. C'est un exemple parmi d'autres des nombreuses recherches qui por-

tent sur la langue arabe et parmi elles sur la reconnaissance de l'écriture arabe.

D'autres thèmes de recherche sont développés, notamment par rapport à l'analyse de l'écriture manuscrite, mais aussi l'analyse de textes imprimés, de publications savantes, d'objets mathématiques, d'images de télécopies, de plans cadastraux, etc. Dans leur majorité, ces recherches s'appuient sur le développement d'un logiciel spécifique.

Malgré des aspects techniques parfois ardu pour le néophyte, ces actes du CIFED'2000 montrent la complexité qu'a aujourd'hui atteinte la notion de documents et la multiplicité de leurs formes. Une interaction a ainsi été trouvée entre des disciplines connexes et finalement complémentaires. Ces contributions au CIFED mettent également en évidence le fait que tout document présente un cycle de vie, de sa naissance à son utilisation pour des fins très diverses jusqu'à son archivage ; mais le cycle du document ne s'arrête pas pour autant avec son archivage. D'autres questions sont soulevées auxquelles les chercheurs tentent de répondre.

Lieu de rencontres et d'échanges, le Colloque international francophone sur l'écrit et le document présente les résultats de recherches en cours qui dénotent un dynamisme certain de la communauté universitaire autour des questions liées au document multimédia.

Jean-Philippe Accart

Le premier thème donna lieu à une série d'interventions : la construction de la mémoire de la Shoah (Annette Wieviorka) ; le concept de la mémoire (Max Marcuzzi) ; le couple « histoire-mémoire » et l'articulation entre les responsabilités de l'historien et les archives « sensibles », c'est-à-dire « *tout document qui est censé provoquer un trouble dans la société* » (p. 45) (Denis Peschanski) ; qu'est-ce qu'une politique de la mémoire ? (Georges Bensoussan) ; le rôle joué par l'écriture littéraire dans le travail de la mémoire (Bernard Chambaz).

Cette première partie se clôt enfin par un entretien, restitué ici sous forme d'abécédaire, mené avec le cinéaste et écrivain Robert Bober dont le film *Lombre portée*, sur les difficultés rencontrées par les familles pour transmettre la mémoire de l'Holocauste, fut projeté lors de ce colloque.

À ces témoignages et aux réflexions ainsi exposées répondent, dans la seconde partie intitulée « Mémoire(s), institutions publiques et engagement des professionnels », les expériences et les interrogations de ces derniers (p. 89-144).

Introduites par une remarquable analyse, proposée par Martine Poulain, de l'apolitisme et de ses ambiguïtés dans le monde des bibliothèques (p. 91-100), diverses réalisations furent présentées : mémoire de la Shoah et mémoire de l'immigration autour du fonds de référence sur la Shoah de la bibliothèque de Bobigny (Dominique Tabah) ; politique culturelle et mémoire vivante de la ville de Gardanne (Francis Montarello) ; historique et fonds de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (Geneviève Dreyfus) ; fonctions, activités et partenaires du Centre d'histoire de la Résistance et de la Déportation de Lyon (Chantal Jorre).

La richesse et la variété de ces contributions font bien augurer des possibilités d'évolution de certaines pratiques professionnelles, refusant de ou tâtonnant à intégrer le « devoir de mémoire » dans leurs activités. Très denses sous un faible volume, ces actes constituent une mine d'informations et de réflexions sur un aspect du vécu récent auquel des agents culturels, moins encore que d'autres, ne sauraient échapper.

Claire Guinchat

Mémoire(s) & bibliothèques

Actes du colloque, Anglet, 24-25 juin 1999, organisé par la Ville d'Anglet, la Fédération française pour la coopération des bibliothèques, des métiers du livre et de la documentation et la Coopération des bibliothèques en Aquitaine

Bordeaux : Coopération des bibliothèques en Aquitaine ; Paris : Fédération française de coopération des bibliothèques, des métiers du livre et de la documentation, 2001. – 147 p. – ISBN 2-9509413-5-4 : 13,72 € : 90 FRF

Intégrer en bibliothèques le « devoir de mémoire »

CE COLLOQUE REUNIT HISTORIENS, CHercheurs, ELUS ET PROFESSIONNELS de la documentation et des bibliothèques dans un double objectif : dégager « Les enjeux de la mémoire » et analyser les rapports qu'entretiennent avec la politique et l'histoire les établissements chargés de conserver et diffuser cette mémoire.

Enquête sur la filière du livre numérique : enquête réalisée d'avril à août 2000 pour le Centre de sociologie des organisations (CNRS)

Emmanuelle Jéhanno

Paris : Éditions 00h00, 2000. – 119 p. – ISBN 2-7454-1722-3 : 15,10 € : 99 FRF
Également accessible en ligne : www.00h00.com

Quel avenir pour la filière du livre numérique ?

OBJET DE TRES NOMBREUSES INTERROGATIONS : le livre numérique a-t-il un avenir et lequel ? Détrônera-t-il le livre imprimé ? – le livre numérique a occupé une place de vedette, honorée par les médias, lors du Salon du livre qui s'est tenu à Paris en mars 2000. Au-delà de ces questions très générales, Emmanuelle Jéhanno pose dans cet ouvrage des questions plus concrètes et immédiates, et tente d'y répondre clairement : qu'est-ce que le livre numérique ? Quels sont les acteurs concernés ? Comment se positionnent-ils par rapport aux acteurs du livre imprimé ?

Pour ce faire, l'auteure a mené une série d'entretiens semi-directifs auprès d'une quarantaine d'acteurs clés de la filière du livre papier et des nouveaux acteurs de la filière du livre numérique. Cela l'a conduite, dans un premier temps, à proposer une définition du livre numérique, puis à établir une comparaison entre les maillons de la chaîne du livre imprimé et ceux de la chaîne du livre numérique pour conclure sur le changement profond de raisonnement économique que cette dernière implique (partie I : « Les maillons de la chaîne du livre numérique », p. 13 à 34).

Les nouveaux acteurs et les autres

Emmanuelle Jéhanno présente ensuite « Les Nouveaux acteurs/nouveaux entrants dans la chaîne du livre numérique » (partie II, p. 35 à 70). *Startup* ou grands groupes technologiques, ces nouveaux acteurs, malgré leurs différences de taille et de stratégies, convergent vers des intérêts semblables.

Mais qu'en pensent les acteurs classiques de la chaîne du livre ? Pour le savoir, E. Jéhanno donne la parole à des éditeurs (partie III : « Maisons d'éditions et livre numérique », p. 71 à 101) et classe leurs réponses en termes de menaces (autopublication, édition électronique, apparition de gros acteurs technologiques dans la filière) ou, au contraire, d'opportunité (optimisation de la chaîne traditionnelle, rôle accru de la sélectivité, nouvelles perspectives de marché). Dans tous les cas, les éditeurs classiques

sont très conscients des mutations présentes et à venir face auxquelles ils pratiquent soit un attentisme volontaire, soit un engagement graduel. Tous manifestent le même souci de sauvegarder les solidarités de la filière traditionnelle et de ne pas remettre en cause les modes d'organisation qui la caractérisent.

Un modèle économique encore flou

Enfin, dans un appendice (p. 103 à 111), l'auteure synthétise ses principales conclusions. Elles portent sur l'incertitude du modèle économique (téléchargement payant ? gratuit ?), la frontière existant entre le livre numérique, la télévision interactive ou multimédia. Cette réflexion entraînant Emmanuelle Jéhanno à avouer que, « *d'une certaine manière, le livre numérique [...] est mort-né ou doit devenir synonyme de livre multimédia* ». Dans tous les cas, l'aventure du livre numérique ne fait que commencer.

Objet d'un remaniement en janvier 2001, avant publication, cette enquête intéresse en priorité les acteurs directement concernés mais aussi tous ceux qui, comme les professionnels de l'information, sont appelés à traiter et communiquer des documents de tous types, parmi lesquels le livre numérique. Cet ouvrage, en proposant une photographie de la filière du livre numérique, pose un cadre de base qu'il lui restera à réactualiser sans cesse en suivant l'actualité de l'édition imprimée et numérique.

Marie-France Blanquet

Le droit du livre

Emmanuel Pierrat

Paris : Électre – Éditions du Cercle de la librairie, 2000. – 270 p. – ISBN 2-7654-0792-4 : 34 € : 223,03 FRF

Tout le droit du livre, pour les spécialistes et pour les autres

D'AUTRES OUVRAGES REDIGES PAR EMMA-NUEL PIERRAT ou publiés avec sa participation ont mis l'accent sur les aspects juridiques des activités propres à d'autres acteurs de la chaîne du livre que sont, entre autres, les bibliothèques (voir ci-après). Celui-ci met plus particulièrement l'accent sur la problématique juridique à laquelle doivent faire face les éditeurs et les libraires.

L'auteur, avocat spécialiste du droit de la propriété intellectuelle que la plupart d'entre nous connaissent comme le chroniqueur juridique de *Livres Hebdo*, nous propose, en douze chapitres, de traiter les multiples facettes du droit qui doivent désormais être abordées autour du livre. Si le plan de l'ouvrage nous a paru un peu déroutant, la table des matières, fort heureusement très détaillée, permet néanmoins de retrouver rapidement l'information que l'on recherche.

Cet ouvrage aurait pu s'articuler en deux grandes parties qui aurait dû être dissociées : l'une abordant la question sous l'angle des acteurs, l'autre sous l'angle des droits.

Les acteurs

Ainsi, le premier chapitre intitulé « Les structures d'exercice des activités liées au livre » traite des obligations juridiques liées à la création et à la faillite commerciale des éditeurs et des libraires, mais également de l'utilisation des données publiques, de la responsabilité du libraire, du droit de prêt qui concerne certes ces acteurs mais aussi, au premier chef, les bibliothèques, mentionnées explicitement de ce fait, et tout naturellement, dans ce chapitre. Assez curieusement aussi, les archives publiques y ont été classées comme un sous-ensemble des bibliothèques.

Dans le chapitre suivant, on nous parle des aspects juridiques liés aux techniques de fabrication, concernant, lorsqu'elles sont traditionnelles, surtout les éditeurs. Le numérique permettrait d'élargir le champ des acteurs concernés.

Dans un troisième chapitre, c'est le droit des col-

laborateurs qui est abordé, là aussi, puisque plutôt vu sous l'angle de la création et de la diffusion traditionnelle, pour l'éditeur et le libraire.

Nous passons au chapitre six, qui n'évoque que le dépôt légal et les mentions obligatoires, au chapitre sept qui aborde le droit de la distribution et de la diffusion. Le chapitre huit évoque, lui, le prix unique du livre, le neuvième traite de la publicité et de la promotion des ventes, le suivant des opérations de vente et le chapitre onze de la fiscalité. Il nous semble qu'on aurait pu imaginer de regrouper la problématique liée à la fabrication d'une part, à la distribution et à la diffusion d'autre part.

Les droits

Les chapitres quatre et cinq, mais également le chapitre douze, sont rédigés dans l'optique d'un droit et non plus dans celle d'une opération particulière. Il s'agit (chapitre quatre) du droit de la propriété intellectuelle et artistique qui permet d'aborder des généralités sur l'objet et la nature des droits, ses titulaires, la contrefaçon, mais également le droit des bases de données et différents textes au niveau international. Il s'agit ensuite (chapitre cinq) du droit de l'information couvrant la liberté d'expression, les délits de presse, la responsabilité et les sanctions, un droit qui acquiert aujourd'hui un poids nouveau. Le dernier chapitre évoqué dans ce cadre et en fin d'ouvrage aborde le droit du multimédia, en mettant l'accent à nouveau sur des aspects internationaux, mais également sur les nouvelles formes d'édition et d'exploitation (par exemple, le livre électronique ou la problématique liée aux noms de domaine pour les libraires et maisons d'édition souhaitant se doter d'un site web).

On le voit, aucun aspect du droit du livre ne semble avoir été oublié dans ce très riche ouvrage. Si l'ordre des chapitres nous a paru un peu surprenant, cela n'enlève bien entendu rien à tout l'intérêt que peut présenter ce livre qui tente en outre – l'auteur l'a indiqué lui-même – de tenir la gageure de répondre aux attentes des non-spécialistes du droit et aux juristes non spécialistes de la propriété intellectuelle : les premiers y trouveront des réponses formulées dans un langage clair (à titre d'exemple, l'allégation de concurrence déloyale), et les autres pourront se référer à de nombreux textes et cas de jurisprudence.

Néanmoins, le domaine évoluant rapidement – et Emmanuel Pierrat ne manque pas de l'annoncer dans son avant-propos –, cet ouvrage, dont le texte date de juillet 2000, est appelé à connaître des versions complémentaires : en l'actualisant, elles pourront prendre en compte les récentes avancées du droit.

Michèle Battisti

**Le droit d'auteur
et les bibliothèques**

Sous la direction d'Yves Alix,
avec la collaboration
d'Emmanuel Pierrat,
Michèle Battisti,
Françoise Danset, *et al.*

Paris : Électre - Éditions du Cercle de la
librairie, 2000. – 237 p. – (Bibliothèques,
ISSN 0184-0886). - ISBN 2-7654-0785-1 :
32,01 € : 210 FRF

Pour comprendre les enjeux juridiques de notre pratique

C'EST SUR UNE NOTE LEGERE – une citation judicieusement extraite d'une chanson de Charles Trenet, *La java du Diable* – que s'ouvre *Le droit d'auteur et les bibliothèques*. Charles Trenet y expliquait qu'un jour on entendit plus de java ni dans les champs ni dans les villes « *parce que le diable s'aperçut qu'il ne touchait pas de droits d'auteur* ». Il est vrai que la complexité de la matière du droit d'auteur lui donne parfois une allure diabolique..., plus particulièrement aux yeux des bibliothécaires et documentalistes qui ne sont pas juristes ! Le propos de cet ouvrage est de présenter de manière pédagogique les grandes lignes du droit d'auteur et de permettre ainsi aux bibliothécaires et aux professionnels de l'I-D de comprendre les enjeux pour leur profession des débats juridiques actuels.

Yves Alix, directeur de publication de cet ouvrage, conservateur des bibliothèques et directeur du projet de bibliothèque du cinéma de la Ville de Paris, brosse dans son introduction intitulée « Les bibliothèques face au droit d'auteur » le point de départ et les grandes lignes de ces discussions. Il rappelle d'abord que les bibliothèques publiques, municipales ou universitaires, sont passées d'un rôle de conservation à un rôle de diffusion du livre et de l'information. Le droit d'auteur y a été longtemps ignoré car les formations professionnelles des bibliothécaires et professionnels de l'information négligeaient cette matière. Mais l'émergence de l'économie de l'information, dont la propriété intellectuelle est une des composantes essentielles, rend nécessaire la bonne compréhension du droit d'auteur par les bibliothécaires, afin que ceux-ci puissent exprimer leur point de vue dans le cadre de l'élaboration de nouvelles règles.

La première partie du livre est consacrée à la présentation du cadre législatif français, mais aussi européen, de la propriété littéraire et artistique. La présentation des règles françaises est écrite par M^e Emmanuel Pierrat, avocat et responsable de la chronique juridique de *Livre Hebdo*. On en retrouve

le ton didactique mais aussi la présentation très précise des questions abordées. Les droits voisins, le droit de l'audiovisuel, les sociétés de perception et de répartition de droits sont ainsi évoqués dans ce chapitre très complet.

Le droit européen est exposé par Anne-Sophie Étienne, chargée de mission de la Direction du livre et de la lecture. Tous les textes européens liés au droit d'auteur sont commentés de manière précise, y compris la proposition de directive sur l'harmonisation de certains aspects de droit d'auteur dans la société de l'information (adoptée depuis sous la référence de directive 2001/29 du 22 mai 2001).

Toutefois, ces contributions de juristes spécialistes de droit d'auteur ne témoignent pas d'une vision critique des règles existantes ou en cours d'élaboration, et appellent plusieurs questions quant à l'application concrète de ces règles dans les bibliothèques. Cette présentation plus critique et concrète est l'objet de la seconde partie du livre, qui traite du statut de l'œuvre dans les bibliothèques.

Elle commence par un chapitre sur la reprographie, dans lequel Henri Gay, directeur de la Bibliothèque Georges Brassens à Paris, analyse de manière très concise la loi française du 3 janvier 1995, la création du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) et son historique, les règles de droit international, et propose une comparaison entre les pays d'Europe. Il y rappelle également les principes généraux des premiers accords signés entre des organisations professionnelles ou des autorités publiques et le CFC. Cette contribution synthétise bien tous les éléments économiques et juridiques d'un sujet longuement débattu dans les organisations professionnelles réunissant les bibliothécaires et les documentalistes.

Le droit de prêt

Yves Alix signe le chapitre sur le droit de prêt. Là aussi, l'analyse des textes juridiques est très précise et complète. L'auteur y aborde notamment la possibilité qu'a laissée la directive européenne aux États membres de créer des dispenses de droit de prêt pour des situations spécifiques, possibilité qui pourrait trouver à s'appliquer dans les bibliothèques. Or, malgré une discussion très vive sur le droit de prêt, par presse interposée, cet aspect de la directive européenne a très souvent été passé sous silence. Tout en abandonnant le ton très polémique qui était devenu la règle sur ce sujet, l'auteur fait par ailleurs de nombreuses références au rapport Borzeix, et aux prises de position de toutes les organisations professionnelles concernées.

Sur le sujet très complexe des œuvres audiovisuelles, Nathalie Léman, conservatrice de la Bibliothèque départementale de prêt du Pas-de-Calais, recourt à de très nombreux exemples pour expli-

quer quels sont les différents titulaires de droits sur un film ou un enregistrement sonore, et quelles sont les difficultés que peuvent rencontrer les médiathèques pour respecter ces droits. Elle détaille toutes les situations de diffusion de musique en médiathèque : concerts, sonorisation des locaux, bornes d'écoute..., jusqu'à la trop souvent oubliée musique d'attente téléphonique.

N. Léman souligne également que le législateur n'a pas été très attentif aux intérêts des bibliothèques dans ce débat en ne prévoyant aucune exception pour leur permettre de prêter des documents audiovisuels dans des conditions juridiques et pratiques cohérentes ; mais elle rappelle que la notion de copie privée trouve toujours à s'appliquer dans ce domaine aux copies que font les usagers des médiathèques pour leur propre usage. Enfin, l'auteure résume son chapitre de manière très pratique dans un tableau rappelant les différents titulaires de droits et les coûts liés à chacun de ces droits.

Droit d'auteur et droit des usagers

La contribution de Michèle Battisti traite des relations entre droit d'auteurs et droit des usagers face à la numérisation. À la date de parution de cet ouvrage, ce sujet soulevait encore beaucoup de questions et d'incertitudes : sur le maintien de l'exception de copie privée dans l'environnement numérique, sur le statut juridique des liens hypertextes, sur les modalités de paiement des droits de reproduction d'œuvres numérisées, sur les moyens de contrôle de l'utilisation d'œuvres diffusées en ligne, etc.

Ces questions n'ont pas encore toutes reçu de réponse. Aussi, Michèle Battisti analyse toutes les solutions proposées tant au plan européen que français, ainsi que les prises de position des professionnels concernés (éditeurs, sociétés de perception de droits, bibliothécaires). Elle présente également la gestion des droits selon les différents supports que constituent l'œuvre multimédia, le site web, la base de données, le logiciel. S'appuyant sur le travail d'une organisation européenne, EBLIDA ou European Bureau of Libraries, Information and Documentation Associations, elle souligne l'importance de la négociation des contrats d'accès aux documents numériques et complète un exposé théorique très clair de conseils pratiques, directement liés aux préoccupations actuelles des bibliothécaires pour assurer aux usagers l'accès à la documentation numérisée proposée par les éditeurs.

Le dernier chapitre de cette partie est consacré à l'action internationale des professionnels des bibliothèques et de la documentation pour le respect des droits des utilisateurs. Françoise Danset, conservatrice de la Bibliothèque départementale de prêt des Bouches-du-Rhône, et représentante de la France à EBLIDA, expose les enjeux culturels, économiques

et politiques auxquels sont confrontés les professionnels des bibliothèques dans un contexte international. Elle présente ensuite les différentes organisations qui concourent à faire entendre la voix des bibliothécaires dans les instances internationales, telles que l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, et européennes. Elle relève la timidité des organisations françaises qui pratiquent peu les actions de *lobbying*.

Espérons que ce chapitre, en faisant connaître l'action internationale d'organismes tels que la Fédération internationale des associations de bibliothécaires (IFLA) ou l'International Coalition of Library Consortia (ICOLC), convaincra de nombreux bibliothécaires de la nécessité de participer aux discussions juridiques, par l'intermédiaire de leurs associations nationales, afin de défendre notamment au regard des pays en voie de développement l'accès démocratique à l'information et la conservation des héritages culturels.

Le droit d'auteur et les bibliothèques se termine sur un lexique intitulé « Guide pratique ». Les termes sélectionnés sont aussi bien des termes juridiques techniques tels que *auteur*, *ayant droit* ou *contrat*, des sigles ou acronymes désignant des associations, des organisations internationales ou des sociétés de perception et de répartition de droits d'auteur (ADAV, OMPI, SEAM par exemple), des termes de bibliothéconomie (animation, bibliothèque sonore, consultation). Sa vocation est donc d'être un lexique de termes juridiques pour non-juristes.

On peut regretter toutefois l'absence de certaines entrées telle que copie privée dans son sens général dans le Code de la propriété intellectuelle (CPI) et pas seulement copie privée de vidéogrammes et phonogrammes. Mais ce lexique peut être aussi un aide-mémoire sur des points précis. Ainsi, l'article « Consultation des phonogrammes et vidéogrammes » se révèle un véritable condensé des notions générales exposées en première partie par Emmanuel Pierrat et du chapitre plus pratique de Nathalie Léman dans la deuxième partie de l'ouvrage (cette entrée du guide pratique renvoie d'ailleurs à ce dernier chapitre).

Enfin, la bibliographie, par ailleurs assez abondante dans le corps même des chapitres, est classée par domaine en fin d'ouvrage. Et une liste d'adresses physiques et virtuelles complète très utilement les articles des collaborateurs.

Malgré la constante évolution des questions juridiques et les incertitudes sur certains des sujets abordés, cet ouvrage restera longtemps une référence pour comprendre les enjeux juridiques de la pratique professionnelle des bibliothécaires et plus largement des professionnels de l'information-documentation.

Michèle Lemu

**L'intelligence économique :
comment donner
de la valeur concurrentielle
à l'information**

Bruno Martinet,
Yves-Michel Marti

2^e éd. – Paris : Éditions d'organisation, 2001.
– 248 p. – ISBN 2-7081-2511-7 : 30,49 € :
200 FRF

Une réédition un peu hâtive d'un ouvrage important

BRUNO MARTINET ET YVES-MICHEL MARTI étudient dans cet ouvrage l'intelligence économique comme outil générateur d'avantages compétitifs pour l'entreprise. « *L'intelligence économique et concurrentielle doit servir, écrivent-ils, à alimenter les décideurs de l'entreprise en information de valeur* ». Pour cela, ils posent l'équation de la valeur de l'information comprenant plusieurs éléments.

Il s'agit, dans un premier temps, d'« Identifier les besoins en information » (chapitre 1, p. 17-30), base de toute prestation de service. Il faut ensuite « Collecter l'information formalisée et informelle » (chapitre 2, p. 31-53), « Traiter l'information pour créer l'intelligence » (chapitre 3, p. 55-74). Il est, en effet, nécessaire de trier et d'évaluer l'information avant de l'interpréter et de la synthétiser pour pouvoir la communiquer et la rendre utilisable pour ceux qui en ont besoin ; c'est « Diffuser l'information pour décider et agir » (chapitre 4, p. 75-108). Ces quatre phases, fil de l'action du spécialiste en intelligence économique, doivent être effectuées en respectant des règles éthiques rigoureuses : « La déontologie » (chapitre 5, p. 109-134) est une préoccupation très concrète du professionnel qui recherche de l'information et qui doit éviter de franchir certaines limites. Il faut enfin « Protéger l'information » (chapitre 6, p. 135-181), c'est-à-dire garder confidentielles certaines informations stratégiques. Cette protection, qui va au-delà des techniques de gardiennage, nécessite une mobilisation et une sensibilisation de toute l'entreprise.

« Convertir » les documentalistes ?

L'intelligence économique montant en puissance dans de nombreuses entreprises, les auteurs ajoutent à leur étude un chapitre destiné à les conseiller : « Organiser un service d'intelligence : les hommes, les structures » (p. 183-222). Ce chapitre étonnera sûrement le professionnel de l'information qui a voyagé en terre familière dans les pages précédentes, bonne introduction aux sciences de l'information. C'est pourquoi il ne peut être que surpris de décou-

vrir le qualificatif « converti » appliqué au documentaliste devenu professionnel de l'intelligence en entreprise. Converti à quoi ? Pourquoi et comment ? Le documentaliste ne se convertit pas à l'intelligence économique : celle-ci est une dimension inhérente à sa fonction dans l'entreprise. Dans le cas contraire, on pourrait se demander si les documentalistes d'entreprise ont réellement compris leur mission et si les auteurs n'auraient pas raison de parler de leur image « *poussièreuse, voire ringarde dans les entreprises* » où les centres de documentation seraient devenus des « *coffres-forts du savoir* » !

Enfin, dans les derniers chapitres de leur ouvrage, les auteurs s'attachent à exposer les tendances de ce nouveau métier et, en particulier les évolutions liées à l'Internet et aux outils informatiques.

Paru dans une première édition en 1995 avec comme sous-titre : *Les yeux et les oreilles d'entreprise*, l'ouvrage de Bruno Martinet et de Yves-Michel Marti avait alors reçu le prix du meilleur ouvrage européen de management. La deuxième édition, si elle était présentée actuellement comme un mémoire pour l'obtention d'un Diplôme universitaire de technologie, ne permettrait peut-être pas à leurs auteurs d'obtenir ce diplôme ! Ce jugement sévère ne concerne pas le contenu du livre qui reste, ainsi que nous venons de le voir, intéressant à lire. Il concerne les nombreuses fautes de forme, en particulier la bibliographie (p. 239 à 244). Les références bibliographiques y sont données dans un ordre complètement aléatoire par rapport au texte (10, 47, 17, 13, 58, 1...). La bibliographie en propose 114, mais seules 42 font l'objet d'un renvoi dans le texte. Un examen un peu attentif laisse supposer que les auteurs ont « oublié » de supprimer les références de la première édition, devenues inutiles ou obsolètes, et ont ajouté dans le désordre des titres d'ouvrages parus après 1995 et ayant quelque rapport avec leur sujet.

Par ailleurs, les « documentalistes convertis » seront certainement navrés de constater que des auteurs, qui insistent sur la qualité de l'information, sur la nécessité de la vérifier, n'ont pas encore appris que l'ADBS qu'ils citent n'est plus, depuis longtemps déjà, l'Association des documentalistes et bibliothécaires spécialisés (p. 184) ; qu'ils ignorent également que l'enquête sur la profession menée par cette association en 1993 (et dont ils commentent les résultats p. 184) a fait l'objet d'une nouvelle mouture en 1999, commentée en son temps dans la revue *Documentaliste - Sciences de l'information* et dont les résultats ont aussi été publiés.

Outre qu'il est piquant d'apprendre en cet automne 2001 que l'intelligence concurrentielle de Swissair est citée comme cas de veille concurrentielle à suivre..., on pourra regretter le déséquilibre

en volume des différents chapitres composant l'ouvrage (46, 33, 23, 14 pages...). En particulier le maigre chapitre concernant la « Veille et Internet » (p. 223 à 235). Celui-ci semble avoir été rédigé à la hâte, sans aucun renvoi bibliographique. Il ne contient que des généralités sur les principaux outils d'Internet (annuaires, moteurs, etc.) et quelques captures d'écran peu explicites et peu lisibles.

D'une façon générale, une deuxième édition se veut plus complète que la première. Ce n'est pas le cas ici où les auteurs ont manifestement travaillé trop vite en oubliant les impératifs de la qualité.

Marie-France Blanquet

Réussir l'épreuve de dossier documentaire au CAPES de documentation et aux concours de chargé d'études documentaires

Mireille Lamouroux, Françoise Quaire, Clotilde Vaissaire

Paris : ADBS Éditions, 2001. – 142 p. – (Sciences de l'information. Série Études et techniques, ISSN 1160-2376). – ISBN 2-84365-046-1 : 24,39 € : 160 FRF

Une aide précieuse pour préparer les concours

TOUTES TROIS DOCUMENTALISTES CONFIRMEES, Mireille Lamouroux, Françoise Quaire et Clotilde Vaissaire exercent leur métier depuis un certain nombre d'années. Elles sont également formatrices, notamment dans le cadre des préparations au Capes de documentation et aux concours de chargé d'études documentaires organisés depuis 1998 dans la fonction publique d'État. Elles nous proposent, dans cet ouvrage synthétique, une méthode simple et rigoureuse afin de bien comprendre l'épreuve du dossier documentaire dans son ensemble, avec de nombreux exemples à l'appui, des conseils pratiques et des corrigés.

Le dossier documentaire est un produit souvent développé dans les centres de documentation : il permet d'organiser l'information pertinente sur un sujet en traitant les thèmes principaux et les thèmes secondaires dans un ensemble harmonieux, en suivant un plan préétabli et rigoureux. Il peut être réalisé à la demande précise d'un usager, ou par anticipation. Produit documentaire à valeur ajoutée, il se distingue d'autres produits par sa richesse et sa diversité. Alors qu'un panorama de presse se réfèrera uniquement à la presse périodique, le dossier

documentaire peut inclure des éléments d'information très variés : textes juridiques, chapitres d'ouvrages, articles de périodiques et de presse, documents électroniques, bibliographies, listes d'adresses, documents audiovisuels, etc. Le talent du professionnel se reconnaît dans la sélection opérée et dans la pertinence de l'information retenue par rapport à la demande de départ.

L'apprentissage de l'élaboration d'un dossier fait appel à un certain nombre de techniques documentaires (tri, sélection, indexation, catalogage, mise en forme, rédaction d'une note de présentation ou de synthèse du dossier), et c'est là son intérêt. Exercice passionnant pour des étudiants en documentation, ceux-ci comprennent véritablement l'utilité de ces techniques : le dossier documentaire est un produit concret, palpable et immédiatement utilisable. Dans un centre de documentation qui conçoit régulièrement ce type de produit élaboré, la difficulté majeure réside dans sa mise à jour régulière, l'information étant un bien à durée de pertinence parfois limitée. Une solution est de transformer le dossier en produit électronique.

Une épreuve difficile mais pertinente

L'épreuve de dossier documentaire est donc une épreuve idéale pour juger l'aptitude à cerner un sujet, la maîtrise des techniques documentaires, et la capacité de synthèse et d'analyse d'un candidat à un concours. Parce que c'est l'un des savoir-faire types (à l'instar du résumé ou du commentaire critique de textes) qu'il est nécessaire de maîtriser pour exercer le métier de documentaliste dans la fonction publique. On ne peut qu'approuver que les concours d'accès à la profession comportent cette exigence. Cependant, la plupart des candidats sont parfois désarçonnés par ce qui leur est demandé. Durant les quatre ou cinq heures d'épreuve (selon les ministères), ils doivent successivement :

- comprendre la problématique du sujet qui leur est soumis : un usager, le plus souvent un responsable administratif, souhaite un dossier documentaire sur un sujet d'ordre social ou culturel ;
- opérer un tri et une sélection parmi les cinquante à soixante documents fournis, pour n'en retenir qu'un tiers ;
- élaborer un plan de classement des documents retenus ;
- rédiger la notice bibliographique de chaque document (appelée dans l'épreuve « référencement ») ;
- adresser au demandeur une note de présentation du dossier documentaire réalisé.

Il s'agit donc d'une épreuve difficile, qui demande de l'ordre et de la méthode, une rigueur

certaine et une grande attention afin d'éviter les éventuels pièges. Ce que soulignent à très juste titre les auteurs de cet ouvrage est l'importance de l'entraînement pour réussir, afin de comprendre et maîtriser la technique du dossier : la réalisation de quatre à cinq dossiers documentaires est nécessaire avant de se présenter à l'épreuve elle-même. La réussite d'un « bon » dossier documentaire dépend en premier lieu de la compréhension de la problématique de départ, et surtout de la sélection des documents qui va être faite. L'élaboration d'un plan, à partir des idées dégagées dans les documents (leur indexation est alors très utile), permet de structurer l'ensemble : celui-ci doit être logique, clair et immédiatement compréhensible pour le demandeur.

Nul doute que cet ouvrage apportera une aide précieuse aux futurs candidats, car de nombreux conseils y sont dispensés, avec des exemples de plans de classement, de notes de présentation (la note devant suivre des règles de rédaction et de présentation précises), etc. Des annexes présentent les textes officiels qui réglementent le concours, les sujets proposés les années précédentes (en 1999 et 2000), les différents rapports de jurys et quelques témoignages.

Il faut souligner cependant les limites d'un tel manuel, qui doit être complété par une formation avec la réalisation d'exercices. Les candidats doivent en effet être confrontés aux documents eux-mêmes, à la masse qu'ils représentent, à l'information qu'ils contiennent – ce qu'un tel ouvrage ne peut proposer. En documentation, comme dans d'autres domaines, aspects théoriques et aspects pratiques sont étroitement mêlés.

Jean-Philippe Accart

Internet, clés pour la lisibilité : se former aux nouvelles exigences de l'hypermédia

Guy Barrier

Issy-les-Moulineaux : ESF éditeur, 2000. – 143 p. – (Formation permanente, ISSN 0768-2026 ; 140). – ISBN 2-7101-1413-5 : 19,67 € : 129 FRF

Pour une ergonomie des interfaces informatiques

CE MANUEL EST CONSACRÉ À L'ERGONOMIE des interfaces informatiques, sous le double aspect visuel et cognitif (le parcours du sens).

À ce titre, il propose une démarche pédagogique à plusieurs temps, prenant ses exemples dans l'univers bureautique et dans celui du Web. En rappelant un certain nombre de principes de la sémiologie de l'image (pour qui écrit-on, comment se construit le sens, ce qu'induisent le feuilletage et la démarche de recherche), il montre l'extrême variété actuelle des modes de présentation des informations électroniques (et donc l'absence de consensus sur ces questions). Reprenant les principes de lisibilité typographique et de signalétique (icônes, boutons, images), il montre le peu d'attention portée à un « lecteur » mis devant un écran qui lui propose de nouvelles formes d'écriture et de présentation d'information.

A contrario, ces démonstrations font prendre conscience de l'extrême complexité de cette édition électronique qui joue sur des habitudes antérieures tout en sollicitant de l'internaute qu'il s'insère dans de nouvelles règles bien souvent implicites et lui demandant un fort travail d'adaptation.

De ce point de vue, ce livre constitue une bonne base pour un documentaliste désireux d'évaluer des sites ; et il pourra l'aider à définir son cahier des charges. La compréhension de quelques mécanismes fondamentaux permet de savoir qu'il existe des choix possibles pour éviter la surcharge cognitive sans négliger l'esthétique. Signalons enfin en annexe un exemple de formation sur ces questions.

Brigitte Guyot

Internet, un nouveau mode de communication ?Dossier coord. par
Patrice FlichyParis : Hermès Science Publications, 1999. –
303 p.
Numéro de : Réseaux, ISSN 0751-7971,
1999, vol. 17, n° 97. – ISBN 2-7462-0078-3 :
27 € : 177,11 FRF

Trois approches du phénomène Internet

CETTE LIVRAISON DE L'EXCELLENTE REVUE RESEAUX, dirigée par Patrice Flichy, propose notamment des approches tout à fait intéressantes sur trois aspects – économique, historique et communicationnel – qui peuvent nourrir les réflexions sur ce nouveau média qu'est Internet.

L'économiste Michel Gensollen, après avoir rappelé des distinctions fort utiles entre sites marchands (qui correspondent à 14 % des sites) et non-marchands (86 %), cherche à définir les lieux de « création de valeur » sur Internet. Hormis la valeur marchande liée au profit, il existe une « valeur sociale » liée, elle, à l'image qui reste pour le moment très forte. Il montre que c'est l'articulation entre les deux types de sites qui exerce un effet d'entraînement sur le plan économique. L'internaute, venu consulter des sites gratuits conçus de façon bénévole, pourrait être orienté vers des sites de transaction (encore que pour le moment ce soient les sites pornographiques qui assurent l'essentiel des revenus).

L'évolution, inéluctable, vers un paiement de l'information pose plusieurs questions. Selon l'auteur, les enjeux se précisent autour de deux positions : entre, d'une part, ce qu'il qualifie d'entreprises « quaternaires » (diffusant des contenus contrôlés et fortement protégés par le *copyright*, mettant l'internaute en position de consommateur) et, d'autre part, la position libérale (privilegiant la libre circulation des informations, encourageant la communication, mettant l'internaute en position active). On est en droit de se demander si la qualité des sites non marchands pourra résister à cette tendance possible de servir de faire-valoir pour les sites proprement commerciaux.

Cette question vaut également pour les sites intranet, dont certains mettent en œuvre une stratégie d'ouverture alors que d'autres adoptent à l'inverse une position de fermeture vis-à-vis d'Internet et des informations internes. Ces réflexions menées en termes de valeur renvoient à l'articulation entre l'attention portée à l'accès à l'information (point de vue de l'utilisateur) et la poursuite d'objectifs politiques. Cela rejoint en définitive nombre de préoccupations des

professionnels de l'information, et plus généralement des « *knowledge workers* ».

Patrice Flichy choisit d'aborder l'histoire d'Internet à partir de l'imaginaire de la communauté universitaire des informaticiens, qui se trouvent dans la situation, fort rare, d'être à la fois en position de concepteurs et d'utilisateurs : ils peuvent immédiatement mettre en pratique leurs principes et réflexions et développer des outils qui soient conformes à leurs souhaits. Cette démarche itérative a certainement joué dans la construction des principes d'Internet tels qu'ils se manifestent aujourd'hui encore, tels l'accès généralisé à des réservoirs d'information, une communication entre tous et un mode de navigation entre des informations éloignées. Cela sous-entend un internaute actif qui, selon l'auteur, est un point tout à fait fondamental à l'heure où le développement d'Internet comme outil commercial pourrait soumettre celui-ci à de nouvelles façons de l'utiliser.

Nous voyons ainsi se dérouler, de Vannevar Bush à Engelbart et Nelson, l'idée force orientée vers une machine pouvant stimuler l'intelligence humaine, en développant des collaborations sources d'innovation, et les capacités associatives de l'esprit. La bibliographie donne les principales adresses où retrouver ces textes fondateurs.

L'écriture électronique

Le troisième article sur lequel nous souhaiterions insister ici est celui de Philippe Hert. Intitulé « Quasi-oralité de l'écriture électronique et lien social », il prend appui sur les forums de discussion dans le milieu scientifique des chimistes. C'est le concept qui nous semble intéressant. Pour l'auteur, l'écriture électronique, forme de la participation sur Internet, relève d'un mode de communication tout à fait particulier. L'oral, en effet, construit par sa proximité les bases et le cadre d'un échange, à l'inverse de l'écriture (qui maintient de la distance). L'écriture quasi orale est définie ici comme une écriture « *qui cherche à retrouver cette capacité de lien de la parole* » (p. 219). L'expérience commune n'existe que par une pratique d'écriture et de lecture, et « *il faut bien que les individus construisent au travers de leur écriture des indices témoignant de l'existence de cette communauté* » (p. 220). Cela se fait en construisant ou en s'appuyant sur un référentiel commun qui fait défaut du fait de l'absence de liens de face-à-face, en reformulant ou reprenant par exemple des débats antérieurs. Une telle approche pourrait sembler éloignée des préoccupations immédiates des spécialistes de l'information mais, dans des modes de communication à distance qui s'amplifient, il semble intéressant de comprendre certains mécanismes qui sont en cours et qui « formatent » leurs interlocuteurs.

Brigitte Guyot